

## Aspects constructifs et techniques

**Pour les éléments constructifs** relevant du génie civil, le projet a été développé avec des mandataires spécialisés. Étant donné l'état de dégradation du sous-sol de l'Auberge actuelle, accéléré par les infiltrations subies ces dernières années, le projet propose de démolir, évacuer et remblayer le sous-sol. Les études et analyses effectuées par le mandataire spécialisé en géotechnique ont permis d'écarter l'éventualité d'une pollution d'envergure. Toutefois et conformément à la législation en vigueur, les éléments constructifs et les terres seront, avant évacuation, analysés afin de les trier et de les valoriser si possible.

**Pour les éléments structurels**, le projet posera sur un terrain remblayé un radier supportant une ossature en bois. L'enveloppe du bâtiment sera aussi constituée de bois, isolée de laine minérale, bardée de bois, en principe, de briques de terre pour l'escalier et de tuiles récupérées de la toiture actuelle pour la couverture.

**Pour les installations de la cuisine**, du bar, de la laverie et des locaux de stockage, elles ont été développées avec des mandataires spécialisés. L'équipement prévu a été évalué à CHF 413'000.- et permet d'envisager un établissement pérenne, bien calibré par rapport à sa capacité d'accueil et aux éventuelles évolutions d'exploitation. Cet équipement sera pris en charge par la Ville de Lausanne à hauteur d'un montant de CHF 150'000.-, le solde de CHF 263'000.- par les exploitants.

**Pour la ventilation**, deux monoblocs double-flux avec récupération de chaleur à haut rendement seront mis en place dans les combles pour répondre aux besoins réglementaires et normatifs de renouvellement d'air de la cuisine, des salles et des autres locaux de l'Auberge.

**Pour le chauffage**, étant donné la configuration du site, le projet propose la mise en place d'une installation commune pour les deux établissements publics de Sauvabelin avec une pompe à chaleur sur sondes géothermiques localisée dans la Pinte. Cette solution est particulièrement opportune en raison de la place limitée dans l'Auberge, de la présence d'un chauffage à mazout à remplacer également dans la Pinte et de la place que libère la délocalisation des WC publics. L'enveloppe de l'Auberge sera par ailleurs pourvue d'une isolation thermique dans le respect des normes de performances ponctuelles et globales. Toutes ces mesures permettront une vraie exemplarité énergétique tout en garantissant de ne pas occasionner de nuisance sonore ou de rejet de particules nocives pour la faune de la forêt environnante. Enfin, l'hypothèse d'un contracting avec les SIL a également été étudiée mais cette option a été abandonnée car elle s'est révélée inintéressante pour ce projet.

**Pour l'électricité**, le bâtiment conservera son introduction actuelle de 125A en prévoyant l'ajout de connexions internet par la fibre optique. Financée par la société SI-REN SA, une installation photovoltaïque de 16.65 kWc sur le pan sud-est de la toiture permettra de couvrir 30% des besoins énergétiques annuels.

**Pour les installations sanitaires**, conformément aux aspects réglementaires et normatifs, le projet demande la mise en place d'un séparateur à graisse et une fosse de relevage des eaux usées dans les canalisations existantes. Une récupération de chaleur est en outre envisagée sur les rejets du groupe frigorifique des chambres froides et des congélateurs pour le préchauffage de l'eau chaude sanitaire.

**Pour la gestion des eaux**, la présence d'eau dans le terrain rend toute infiltration impossible, un système de gestion des eaux claires sera donc mis en place conformément aux directives en vigueur.

**Pour les aspects acoustiques**, afin de garantir le confort intérieur, les affaiblissements proposés tiendront compte des exigences normatives, les façades étant conçues en fonction de la présence de la route de la Clochette et de la place de jeux.